



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 3 août 2023		Heure de départ	16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 7 : Couvert (Temp : 24 °C) Courses 8 à 10 : Pluie (Temp : 22 °C)		Vent	11 km/h (Sud)
État de la piste	Courses 1 à 7 : Rapide (Variante 0 s) Courses 8 à 10 : Boueuse (Variante 2 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Ø	Inscriptions totales 75/81
Total des paris mutuels	\$171,025			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Pote, Emma (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Examen avec le conducteur, Jacques Beaudoin, au sujet de sa stimulation du cheval, "KEYSTONE DORAL", lors de la Course 6, disputée le 30 juillet. Après l'examen de la vidéo de la course en compagnie de M. Beaudoin, il a promis d'apporter des corrections à sa manière de stimulation pour respecter les règles en la matière. Un avertissement officiel a été ajouté sur le permis du participant à cet égard.
- Le transfert entre entraîneurs pour le cheval, "STELIOS", (2N623), de Richard Moreau à Michael Armstrong est approuvé.

- Des retraits hâtifs (maladie) ont été opérés pour les chevaux, “WELLWORTHTHEWAIT” de la Course 3, et pour “BLUE MOOSE” de la Course 8.
Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Certificat de résultat d’analyse positif reçu pour la Course 2, disputée le 20 juillet :
 - “WELLWORTHTHEWAIT” (3TM51) a terminé la course en 1^{re} position.
Ce cheval est inadmissible à concourir ou à être inscrit à une course pour une période de 30 jours (du 3 août au 1^{er} septembre 2023, inclusivement), conformément aux règles de la CAJO 9.07.01 (iv) (admissibilité des chevaux) et 20.01.01 (j) (liste des juges).
Décision #2289870
 - Substance : Altrenogest (Classe IV)
 - Étiquette de l’échantillon officiel : #4523201003
 - Entraîneur : Brian Scott a été conseillé de se conformer à la règle 26.08 de la CAJO (transfert des chevaux dont il a la charge à un autre entraîneur) et se présentera au bureau des juges le 6 août pour recevoir des informations.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. **Enquête** sur la performance du #3, “DUENDE”, (Jimmy Gagnon), pour une potentielle sortie de piste avant le poteau de ¼ de mille.
Le #3 s’est rendu à l’intérieur de deux pylônes consécutifs avant le poteau de ¼ de mille et a été dépassé par le #2, “SIP OF SIN”, (Samuel Fillion).
Il a terminé la course en 3^e position et a été placé en 4^e position, conformément à la règle 18.08.02 de la CAJO (faire une sortie).
Lien pour la vidéo d’enquête – <https://youtu.be/JPv10i1DMPg>

Le #7, “COLTRANE DE VIE”, (Guy Gagnon), a subi un bris d’équipement (protège genoux) après le départ et il a terminé la course avec de l’équipement brisé.
M. J. Gagnon a été trouvé coupable d’avoir enfreint la règle 18.08.02 de la CAJO et s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2289786
Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.
4. **Enquête** au sujet du #5, "ROCK N ZEUS", (Robbie Robinson), pour observer s'il avait pris un bon départ.
Le #5 a fait un bris d'allure avant le départ sans avoir atteint le poteau de remboursements.
Aucune vidéo n'est disponible, car le cheval était trop en arrière lorsque le juge au départ a relâché le peloton.
On a opéré un remboursement complet du pari mutuel totalisant \$ 7,085 conformément à la règle 22.03 (I) de la CAJO.
Nous avons discuté de la cadence de la course (26⁴ 57⁴) avec le conducteur du cheval vainqueur de la course, le #3, "SHANGHAIGOLD", (Pascal Bérubé).
Compte tenu de l'explication qu'a donnée M. Bérubé et du fait que le #3 avait une à deux longueurs d'avance sur les chevaux arrière, aucune mesure réglementaire n'est requise.
Toutefois, on a rappelé à M. Bérubé son obligation d'adopter une cadence comparable à celle de la classe.
Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Examen de la performance du #5, "MOJAVE HANOVER", (Stephane Pouliot), après le poteau de ½ mille au sujet d'une possible obstruction survenue en raison d'un pylône présent sur la piste.
Après l'examen de la vidéo de la course, on a conclu que le pylône a été touché et cassé après que le cheval avait fait le bris d'allure.
Rien d'autre à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le départ a été retardé et les chevaux ont été maintenus au paddock pendant environ 45 minutes en raison de la grêle et des fortes pluies.

Examen de la performance du #3, "PRINCE GIOVANNI", (Donald Jobin), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de ¾ de mille.

Lors du bris d'allure, le #3 a provoqué une obstruction au #8, "REALRUBIES AT PLAY", (Jason Gilchrist).

Aucun placement n'est requis comme le #3 est arrivé après le #8.

Rien d'autre à signaler.

Départ retardé en raison d'un bris d'équipement (fer) survenu au #4, "CIEL BLEU", (Samuel Fillion).

Rien d'autre à signaler.

9. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction survenue entre le #3, "THE MAGIC OF LIFE", (Robbie Robinson), arrivé en 3^e position, et le #7, "NEVER MIND N", (Guy Gagnon), arrivé en 7^e position.

Après l'examen de la vidéo de la course et des discussions avec les conducteurs, on a conclu que le #7 ralentissait et que le #3 avait touché la roue.

Les deux chevaux ont été signalés dans la statistique avec obstructions.

Aucun placement n'est requis.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/NQ6AYByH8pY>

Le #2 a subi un bris d'équipement (fer) après le départ.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

Réclamations :

Aucune